

**AVIS PUBLIC
ENTREE EN VIGUEUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 25-22

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 janvier 2025**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-22** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble d'un minimum de 115 logements abordables, répartis sur 7 étages, comprenant un minimum de 100 cases de stationnement souterrain sur deux niveaux, au 648, avenue de la Concorde Nord (lot 6 531 407) dans la zone d'utilisation mixte 6063-M-02.

Cette résolution est entrée en vigueur le 18 février 2025, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 mars 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim